

# HARAMATA



BULLETIN DES ZONES ARIDES : PEUPLES, POLITIQUES, PROGRAMMES

No. 47. Novembre 2004

*Quel avenir pour le paysan sénégalais ?*



# DANS CE NUMERO

No. 47. Novembre 2004

INFOS 4

PEUPLES 10

Les politiques en procès :  
le cas des jurys de citoyens

POLITIQUES 14

Vers un accord plus équitable  
en matière de commerce agricole ?

Quel avenir pour le paysan  
sénégalais ?

PROGRAMMES 20

L'école du civisme

Toute la lumière sur les transferts  
d'armes

RESSOURCES 24

Couverture : travailleurs agricoles au Sénégal.  
Photo : Danielle Baron/CCP, avec la permission  
de Photoshare.

# EDITORIAL

Haramata a été relooké ! Nous avons révisé le format et la mise en page, augmenté la taille de la police et tenté autant que possible de créer une impression d'espace pour que le bulletin ne paraisse pas trop dense malgré la quantité d'informations dont il regorge – l'une des principales critiques à ressortir de la récente évaluation d'Haramata.

Toutefois le look n'est pas le seul élément à avoir changé. Nous avons restructuré le bulletin pour le rendre plus facile à suivre. Il compte désormais six sections en plus de l'**Editorial**. Une rubrique **Infos** qui résume les principales manifestations. Trois rubriques principales, **Peuples**, **Politiques** et **Programmes**, qui constituent le cœur du bulletin et dans lesquelles nous abordons de manière plus approfondie un vaste éventail de sujets particulièrement pertinents pour les zones arides d'Afrique. La section **Ressources** où vous trouverez des revues littéraires et des informations sur une foule d'autres matériels et manifestations. Et pour finir, la dernière page qui présente chacun des dossiers d'accompagnement. Faites-nous part de vos impressions !

Le nouveau look d'Haramata entend lancer un défi : vous amener, vous, nos lecteurs, à participer davantage à la réalisation du bulletin. Vous pouvez nous adresser de brefs articles décrivant vos travaux, nous envoyer des photos intéressantes ou des dessins humoristiques évocateurs qui illustrent une question qui vous tient à cœur, ou encore suggérer des rubriques que vous aimeriez voir abordées ou des améliorations que vous souhaiteriez voir apportées au bulletin. Du moment que votre contribution est en rapport avec les zones arides et constitue un apport positif aux débats en cours sur les politiques ou les pratiques de développement, nous la publierons. Et pour être sûrs que le fruit de vos efforts figure bien dans le bulletin, nous avons élaboré quelques consignes qui pourront vous guider (voir ci-contre). Mais saurez-vous relever le défi ?

# Participez à Haramata!

## Lignes directrices pour vos contributions

Veillez nous adresser de petits articles, d'environ 500 mots, sur des sujets que vous estimez importants pour la vie et les stratégies de subsistance des populations des zones arides d'Afrique. Parlez-nous :

- Des **politiques** ou de la législation régissant les terres, les ressources naturelles, l'éducation, la santé, le tourisme, les finances publiques, le régime fiscal, etc. Quel problème tentent-elles de résoudre ? Comment ont-elles été conçues ? Sont-elles mises en œuvre correctement ? Quel impact ont ou auront-elles ?
- D'un **programme** de travail auquel vous participez ou dont vous avez connaissance et qui tente d'améliorer la vie des habitants de votre pays. Il peut s'agir des résultats d'un projet de recherche ou de l'impact d'activités de développement ou de formation. Dites-nous pourquoi tel ou tel projet est important, quels sont ses réussites et ses échecs.
- Des **ressources** qui vous ont été particulièrement utiles, telles que des vidéos, des CD, des livres, brochures, affiches, résumés de politique, stages de formation, etc. Dites-nous ce qui vous a plu et pourquoi, et expliquez aux autres lecteurs comment y accéder.

Vous pouvez également nous envoyer des **photos** ou **dessins humoristiques** intéressants si vous estimez qu'ils font passer un message important susceptible d'interpeller les autres lecteurs. L'information doit avoir trait aux zones arides d'Afrique mais elle peut toutefois provenir d'ailleurs. Des idées et des informations en provenance d'autres pays comme l'Inde, la Mongolie, la Bolivie ou même l'Ecosse peuvent s'avérer utiles si elles traitent d'un enjeu auquel sont confrontés les peuples des zones arides – par ex. la gestion des ressources naturelles communes, l'expulsion des pasteurs, des outils propices à l'élaboration de politiques participatives, etc.

Le bulletin Haramata est publié deux fois par an en octobre et en avril. Veuillez adresser vos contributions à **Haramata**, 3 Endsleigh Street, Londres WC1H 0DD, Royaume-Uni ou [drylands@iied.org](mailto:drylands@iied.org).



## Réaliser les promesses et le potentiel de l'agriculture africaine

L'utilisation des sciences et technologies pour lancer la "révolution verte" en Afrique n'est pas la panacée pour s'attaquer aux problèmes de sécurité alimentaire de ce continent ! Il s'agit là de la principale conclusion d'une étude menée par l'InterAcademy Council à la demande du Secrétaire-Général des Nations Unies, Kofi Annan, et intitulée "*Realizing the promise and potential of African agriculture*".

L'immense diversité des systèmes de production agricole et d'élevage, dominés par de petites exploitations familiales, toutes adaptées aux conditions écologiques locales ainsi qu'à un marché en constante mutation, font que toute recherche d'un remède technique simple est illusoire. L'agriculture africaine, d'après le rapport, a plus de chances de traverser de nombreuses évolutions en fonction de la nature du système cultural plutôt qu'une

seule révolution verte comme ce fut le cas pour l'Asie.

L'admission de cette diversité et de sa valeur intrinsèque pour aider les agriculteurs à réagir aux risques et à saisir les opportunités qui se présentent doit donc être au cœur de toute amélioration technologique de la productivité agricole. Et le rapport, tout en identifiant un certain nombre de technologies qui pourraient augmenter la production animale et végétale, admet que pour les systèmes agricoles plus diversifiés de l'Afrique, il faudrait plus de recherches avant de pouvoir recommander des mesures infaillibles pour augmenter leur productivité. Le rapport souligne également que l'on ne devrait pas faire l'erreur de penser que les systèmes agricoles mixtes à petite échelle sont uniquement basés sur une agriculture de subsistance. De fait, nombre de petites exploitations mixtes en Afrique produisent pour leur famille mais aussi pour le marché et, de ce fait, pour que les technologies



permettant d'augmenter la productivité soient adoptées, il faut aussi créer des politiques pour la promotion des marchés et la distribution.

Toutefois, les nouvelles technologies ne pourront améliorer la sécurité alimentaire de l'Afrique que si les agriculteurs acceptent de les adopter. S'il est certes positif de constater l'importance que le rapport attache au fait que les institutions de recherche agricole doivent impérativement faire participer les agriculteurs, il ne parvient pas à analyser pourquoi ces institutions continuent d'ignorer les producteurs ruraux. Le fait que bon nombre de paysans et de pasteurs sont mal organisés contribue certainement à leur inaptitude à s'impliquer et à influencer sur l'ordre du jour de recherche. Mais leur marginalisation est encore exacerbée non seulement par l'absence d'outils et de méthodes appropriés leur permettant d'identifier et de cerner leurs besoins de recherche en fonction de leurs priorités mais aussi par l'attitude de

bon nombre de chercheurs agricoles et d'agents du développement. En outre, l'équilibre du pouvoir sur le processus de prise de décision et l'attribution de fonds réside entre les mains de la communauté de recherche agricole. Tant que les agriculteurs ne seront pas en mesure de jouer un rôle dans la gestion des activités de recherche et d'obliger les chercheurs agricoles à rendre des comptes, leur potentiel de participation sera limité. Espérons que l'appel en faveur de la hausse très attendue des investissements dans la recherche agricole (1,5 % du PIB agricole d'ici 2015), qui recommandait expressément la conception de systèmes nationaux de sciences agricoles impliquant les agriculteurs, portera des fruits au cours des années à venir.

Nombre des recommandations du rapport sont très pertinentes et reconnaissent que le rôle des sciences et technologies dans l'augmentation de la productivité agricole en Afrique est tributaire d'enjeux politiques, économiques et écologiques plus vastes qui doivent être abordés simultanément. L'amélioration du marché et des infrastructures rurales, un système commercial international plus juste exempt de barrières et de subventions, des investissements dans les

technologies de la communication et de l'information à tous les niveaux ne sont que quelques-unes des propositions. Toutefois, là où le rapport déçoit, c'est qu'il n'a pas su reconnaître comme il se doit que les régimes d'exploitation des terres et des ressources sont au cœur non seulement de toutes les activités agricoles, mais aussi des moyens de subsistance des populations et du développement socio-économique plus vaste de l'Afrique. Aujourd'hui la terre, et notamment les terres de haute valeur, deviennent de plus en plus rares, ce qui donne lieu à une concurrence accrue et à des conflits. Aussi, la clarification des droits de propriété afin de s'attaquer à la sécurité alimentaire et de promouvoir la coexistence paisible des communautés est sans doute l'enjeu le plus important pour les gouvernements africains d'aujourd'hui.

*Des copies du rapport (en anglais) peuvent être téléchargées en tapant [www.interacademycouncil.net/report.asp?id=6959](http://www.interacademycouncil.net/report.asp?id=6959) ou commandées en version imprimée auprès de l'InterAcademy Council, P.O. Box 19121, 1000GC Amsterdam, Pays-Bas.  
Email : [secretariat@iac.knaw.nl](mailto:secretariat@iac.knaw.nl)*

## Préparatifs du 4<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau

Les préparatifs du 4<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, qui se tiendra au Mexique en mars 2006, ont débuté. Les organisateurs du Forum disent qu'ils veulent arriver à une participation multipartite aussi bien aux préparatifs qu'à la manifestation elle-même pour veiller à ce que les connaissances et l'expérience des acteurs locaux façonnent la teneur thématique des débats.

Cette manifestation mondiale cherchera avant tout à identifier la meilleure façon d'améliorer la participation des acteurs locaux à la conception d'une vision mondiale pour un développement durable de l'eau et des moyens d'appuyer des actions locales spécifiques pour

sa mise en œuvre. Le thème central du Forum **Actions locales pour un défi mondial** sera abordé par le biais de l'examen de cinq questions pivots, faisant chacune référence à un enjeu mondial de première importance dans le domaine de l'eau :

- **De l'eau pour le développement** en reconnaissance du fait que les gouvernements devraient beaucoup plus veiller à ce que l'eau contribue au développement économique et social. Nous avons besoin de mieux comprendre la contribution des services associés à l'eau dans le développement national, régional et local, les niveaux minimums d'investissements requis en infrastructures de l'eau pour relancer et faire durer le développement et les moyens grâce auxquels aider le gouvernement à concevoir une approche plus holistique et plurisectorielle en matière de développement des services d'eau.
- **La gestion intégrée des ressources en eau** est un outil conceptuel adopté par de nombreux gouvernements afin de gérer l'eau et d'autres ressources asso-

ciées d'une manière efficace et durable alors que la concurrence, notamment en matière d'utilisation d'eau, ne cesse d'augmenter entre différents usagers. Mais comment les différents pays ont-ils abordé la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ? Quel terrain ont-ils parcouru à ce jour ? En quoi et pour qui ces projets ont-ils effectivement amélioré la gestion de l'eau ?

- **Approvisionnement en eau et assainissement** pour tous. Nombre de gens dans le monde n'ont toujours pas un accès adéquat à une eau salubre et à des services d'assainissement. Pourquoi est-ce le cas ? Quels sont les obstacles politiques, financiers, technologiques, institutionnels ou culturels et comment les surmonter ?
- **Gestion de l'eau pour l'alimentation et l'environnement.** L'agriculture irriguée est la plus grosse consommatrice d'eau au monde. Mais au fil de l'augmentation des besoins alimentaires parallèlement à



© 1996 Susanne Riveles/Lutheran World Relief, avec la permission de Photoshare

la croissance démographique, comment va-t-on pouvoir tenir le rythme et comment la concurrence entre les différents usages et l'environnement pourront-ils être réconciliés? Il faudrait faire plus pour améliorer la productivité de l'eau dans l'agriculture tout en garantissant la protection de l'environnement.

- **La sécurité de l'eau** se caractérise par trois éléments différents mais liés. Tout d'abord, la question de savoir comment mieux réagir aux effets des phénomènes naturels extrêmes (inondations, sécheresses) comme résultat du

changement climatique, particulièrement pour les communautés pauvres et vulnérables. Deuxièmement, le besoin de trouver de meilleurs moyens de protéger les systèmes hydriques et les infrastructures associées en cas de guerre. Et finalement, la notion "d'hydro-solidarité", un concept qui cherche à élaborer un ensemble de principes parmi les citoyens pour une utilisation morale de l'eau au nom d'une coexistence paisible.

*Pour davantage d'informations, consultez le site [www.worldwaterforum4.org.mx](http://www.worldwaterforum4.org.mx). Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante : 4th World Water Forum Secretariat, Av. Insurgentes Sur No.2140, 2nd Floor, Mexico 01070, Mexique. Email : [feedback@worldwaterforum4.org.mx](mailto:feedback@worldwaterforum4.org.mx)*

## Pleins feux sur les criquets pèlerins

Au cours des derniers mois, des essaims de criquets pèlerins ont écumé plusieurs pays sahéliens, engendrant ainsi la pire crise acridienne dans la région depuis 1987-89. La situation est particulièrement critique au Niger, où les récoltes de plusieurs régions (Tahoua, Maradi et Tillabery) ont été sérieusement endommagées. En raison de la menace planant sur les récoltes et de la hausse vertigineuse des prix alimentaires, le gouvernement nigérien a récemment lancé un appel à la communauté internationale pour demander une aide alimentaire et empêcher la famine de sévir. Le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ont aussi été touchés par la crise.

De bonnes précipitations successives dans le Sahel puis dans le nord-ouest de l'Afrique ont donné aux criquets pèlerins des conditions de reproduction idéales, transformant un insecte solitaire plutôt rare et inoffensif en essaims redoutés par les agriculteurs. Les efforts déployés par les pays du nord-ouest de l'Afrique tout au long de l'hiver et du printemps afin de couper court à l'invasion des locustes n'ont pas empêché



© FAO/G. Diana

certaines essaims de s'échapper vers des pays sahéliens début juin, où ils ont également trouvé de bonnes conditions de reproduction.

Toutefois, la crise ne saurait être uniquement imputée à des facteurs écologiques. Parmi les zones décimées se trouvent certains des pays les plus pauvres du monde, qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour maîtriser ce fléau. Malgré des mises en garde précoces, les

baillleurs ont été lents à réagir. Les criquets pèlerins qui se reproduisent actuellement dans la région du Sahel retournent maintenant dans les pays du nord-ouest de l'Afrique. En octobre, des essaims venant du Mali et du Niger se sont rendus dans le sud de l'Algérie ; de forts vents pourraient aussi les pousser vers le Maroc et le Sahara occidental. Il n'est donc pas surprenant que des pays du Maghreb comme le Maroc et l'Algérie aident leurs homologues subsahariens, avec l'envoi d'avions-poudreux de récoltes et d'équipes techniques.

La lutte contre les criquets pèlerins exige une action et une coopération efficaces de tous les pays touchés. A cette fin, la FAO a établi le "Système de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes" (programme EMPRES, volet Criquets pèlerins) afin de renforcer les équipes nationales de lutte et d'améliorer le système d'alerte rapide. Grâce à l'im-

agerie par satellite et aux systèmes d'informations géographiques, les agents de lutte contre les criquets pèlerins situés dans chacun des pays touchés et à la FAO ont pu dès le départ surveiller la situation acridienne. Pourtant, les signaux d'alerte émis par la FAO dès février 2004 ont dans l'ensemble été ignorés par les bailleurs et les agences de développement. Les criquets pèlerins savent attirer l'attention du public en temps de crise mais ils sont le plus souvent relégués aux oubliettes en périodes calmes, ce qui ne constitue certainement pas une stratégie efficace de prévention de crise.

*Article soumis par Pietro Ceccato, Chercheur Associé à Columbia University (USA) et Joyce Mayor, spécialiste des locustes au Natural Resources Institute (GB). Pour obtenir un complément d'information, veuillez contacter Pietro Ceccato à [pceccato@iri.columbia.edu](mailto:pceccato@iri.columbia.edu)*

## Réformer la réforme

L'Alliance foncière du Kenya (Kenya Land Alliance – KLA), un réseau d'ONG et de particuliers prônant une réforme de la politique foncière du Kenya, a publié un communiqué de presse en août plaidant pour un programme exhaustif de réforme foncière. "Au fond, l'histoire du Kenya – soutient la KLA – est une histoire d'expropriation suivie de la revendication de prétentions individuelles sur un titre foncier qui appartient légitimement à d'autres par le biais d'un mécanisme d'enregistrement foncier". L'expropriation a commencé à l'époque coloniale, avec les premiers immigrants et les traités anglo-maasaïs et elle s'est poursuivie après l'indépendance avec une réforme de longue date du régime foncier axée sur l'obtention de titres et l'immatri-culation au cadastre. Les récents travaux de deux commissions de révision très en vue (la Commission de révision de la Constitution du





Kenya et la Commission d'enquête présidentielle sur le système juridique foncier) ainsi que ceux du Processus permanent d'élaboration d'une politique foncière nationale fournissent une occasion rêvée de réparer cette injustice de l'histoire. C'est ainsi que la KLA propose un programme de réforme foncière basé sur trois axes principaux, à l'instar de la réforme foncière continue en Afrique du Sud : la réparation des revendications foncières historiques, soit en restituant les terres soit en dédommageant les victimes ; la redistribution foncière par le biais d'achats de terres financés par l'Etat ; et une réforme du régime foncier afin de renforcer la sécurité foncière.

*Pour en savoir plus sur cette campagne, contactez Odenda Lumumba à : Kenya Land Alliance, P.O. Box 2177, Nakuru, Kenya ou par email à [klal@africaonline.co.ke](mailto:klal@africaonline.co.ke). Davantage d'informations sur KLA sont disponibles sur [www.caledonia.org.uk](http://www.caledonia.org.uk) et [www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk)*

## Autres infos ....

**Le Traité international sur les ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture** est enfin entré en vigueur le 29 juin 2004.

Proclamé par bon nombre de gouvernements et par la communauté internationale de la recherche et du développement comme une contribution majeure à la sécurité alimentaire mondiale parce qu'il prône la conservation, les échanges et l'utilisation durable des ressources génétiques végétales de la planète, le traité est critiqué par d'autres comme étant d'une portée trop étroite et incapable de protéger suffisamment les petits agriculteurs des intérêts financiers mondiaux.

Cela fait plus de 7 ans que le traité est en cours de négociation ; durant le processus, maintes discussions se sont axées sur la question de savoir s'il fallait élargir les droits de propriété intellectuelle (DPI) aux semences et autres matériaux génétiques couverts par le traité. Les groupes d'agriculteurs et leurs partisans dans le monde entier se sont toujours opposés à l'inclusion des DPI sur le matériel couvert par le traité au motif que cela restreindrait gravement les droits des agriculteurs locaux à utiliser, échanger et développer librement les semences qu'ils gèrent au niveau de l'exploitation. De nombreux d'agriculteurs sont déjà impuissants face aux corporations internationales qui réalisent des bénéfices gigantesques sur la vente de semences brevetées et autres matériels qu'ils ont génétiquement modifiés. Pour bon nombre, le libellé définitif du traité est un compromis décevant qui ne parvient nullement à résoudre cette question et en laisse bien d'autres en suspens.

*Pour en savoir plus, consultez ces sites à partir desquels vous pourrez accéder à des liens supplémentaires : [www.fao.org/ag/cgrfa/itpgr.htm](http://www.fao.org/ag/cgrfa/itpgr.htm) ou [www.grain.org/seedling](http://www.grain.org/seedling)*



## Les politiques en procès : le cas des jurys de citoyens

Les populations locales peuvent-elles réellement avoir leur mot à dire sur les politiques et les technologies qui affectent leur vie de tous les jours ? Bon nombre d'entre nous tentent de résoudre ce problème dans le cadre de nos travaux auprès des communautés africaines. Au cours des 25 dernières années, un certain nombre de méthodes "participatives" ont été élaborées pour tenter d'y parvenir. Certaines d'entre elles comprennent des jurys de citoyens, des forums de voisinage, des conférences de consensus et des ateliers d'élaboration de scénario. Mais que sont ces approches ? Et en quoi habilitent-elles les peuples à devenir plus que les simples bénéficiaires des politiques de développement pour s'impliquer activement et devenir les "concepteurs et les façonneurs" des décisions qui les touchent ?

L'exemple d'un jury de citoyens en Inde montre comment cet outil peut permettre à la population locale de se faire entendre.

### Jury de citoyens sur les OGM, Karnataka, Inde

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont-ils une bonne idée pour les petits exploitants agricoles ? Un jury de citoyens s'est penché sur cette question à la ferme d'un petit village de l'état de Karnataka, dans le district de Chitradurga.

Sachant que c'est la vie des petits exploitants agricoles qui

serait principalement touchée par l'introduction des OGM, un jury, composé de 14 agriculteurs (six hommes et huit femmes de

### Tout le monde mérite un procès équitable : les grands principes d'un débat équitable

- Les participants devraient définir les termes de référence pour l'ensemble de l'exercice.
- Le groupe organisateur devrait comprendre des personnes ayant des intérêts divergents sur le thème abordé.
- Les idées et les points de vue des participants et des spécialistes devraient être mis en commun dans un esprit d'apprentissage et d'échanges mutuels.
- Le processus devrait être transparent pour toutes les personnes de l'extérieur.
- Les informations mises à la disposition des participants devraient provenir d'une variété de sources.
- Le processus ne doit pas être exploité par les décideurs pour légitimer des politiques ou des hypothèses existantes.
- Toutes les parties prenantes au processus devraient être réceptives à l'apprentissage, au développement et au changement.
- Une piste "d'audit" devrait pouvoir expliquer si les politiques doivent être modifiées suite au processus et comment les participants ont réussi à faire une différence.

traditions agricoles, niveaux de revenu et classes sociales différents) a été réuni. Le jury comprenait également des témoins experts (instituts scientifiques, entreprises commerciales de biotechnologies, ONG de développement, syndicats de paysans et agences gouvernementales) chargés de présenter des arguments pour et contre les OGM. Un panel a été constitué pour veiller à ce que l'initiative soit menée de façon équitable et toutes les délibérations ont été filmées et mises à la disposition du grand public.

## Non aux OGM

Après avoir entendu des témoignages pendant quatre jours, le jury a rendu son verdict sur la question : sèmeriez-vous dans vos champs les nouvelles semences commerciales (OGM) proposées par le Département indien des Biotechnologies et par Monsanto ? Les résultats du vote secret étaient les suivants : 4 oui, 9 non, 1 bulletin non valide. Le rejet par le jury des semences OGM a été complété par une liste d'actions qui déboucherait sur une meilleure acceptation des nouvelles semences.

- Les nouvelles semences ne devraient pas porter atteinte aux microbes et aux insectes bénéfiques. Les nouvelles semences ne devraient pas porter atteinte aux populations animales et autres éléments de l'environnement.
- Elles ne devraient être distribuées légalement qu'à l'issue d'essais de terrain très poussés sur une période de 5 à 10 ans au cours desquels les agriculteurs participeront aux évaluations de

rendement, de la sécurité, des aspects écologiques et autres.

- Elles ne devraient pas porter préjudice aux autres cultures cultivées dans le même champ ni aux cultures des champs voisins.
- La réussite des nouvelles semences devrait être évaluée non seulement en laboratoire mais aussi sur le terrain avec la participation des agriculteurs.
- La technologie doit être facile à adapter.

Une proportion du jury estimait que ces technologies n'étaient d'aucune utilité car intrinsèquement nuisibles pour l'environnement et car elles détruiraient la biodiversité. D'autres membres du jury étaient prêts à cultiver les nouvelles semences à condition que les compagnies concernées leur délivrent des certificats pour les protéger contre tout risque potentiel pour leurs moyens de subsistance. D'autres encore estimaient que les cultures transgéniques étaient acceptables à condition qu'elles soient strictement limitées aux cultures non alimentaires.

Le jury s'est montré prudent face à la question d'une meilleure confiance des agriculteurs envers les multinationales et les biotechnologies :

- Une proportion du jury redoutait tout contact avec les multinationales, estimant que les multinationales, du fait de leur puissance, finiraient par contrôler leurs semences et la souveraineté des agriculteurs.
- Si les semences viennent à échouer pour une raison

quelconque, que ce soit du fait même de la technologie ou à cause des intempéries, les multinationales devraient non seulement dédommager les récoltants pour leur manque à gagner mais aussi acheter toute la récolte au double du prix du marché.

Diverses activités de suivi ont été organisées après l'initiative pour veiller à ce que les résultats soient disséminés et que les décideurs tiennent compte des décisions prises et des recommandations formulées.

## Quelques enseignements clés

a) La voix des petits exploitants marginaux peut influencer le processus politique lorsque des méthodes appropriées sont utilisées. Ainsi par exemple :

- Placer les opinions, les priorités et le jugement des agriculteurs ordinaires sur le devant de la scène ;
- Mener des initiatives dans un cadre rural ;
- Inciter les agents du gouvernement, les scientifiques et autres témoins experts à se rendre auprès des agriculteurs afin de leur présenter les arguments pour et contre les nouvelles technologies,
- Avoir recours à la télévision et aux enregistrements vidéo pour

garantir la transparence et la libre circulation de l'information sur le processus et ses résultats.

© Manjulla



Le jury se rend sur le terrain pour parler aux agriculteurs

b) L'utilisation d'un jury a démontré la compétence avec laquelle les agriculteurs, dont bon nombre n'avaient pas achevé leur scolarité, pouvaient discuter de questions techniques. Ils ont demandé à chaque témoin des informations pertinentes sur leurs moyens de subsistance. Au lieu d'essayer de se familiariser avec le génie génétique, ils ont demandé si les nouvelles semences pouvaient répondre à leurs besoins, par exemple restituer des matières organiques dans leurs sols ou réduire leur exposition aux fluctuations rapides des prix du marché pour les produits récoltés.

c) Comme c'est toujours le cas avec une technologie controversée comme les OGM, une appréciation des interactions entre la technologie, les entreprises et les structures des pouvoirs locaux a plus de chance d'être obtenue lorsque l'on considère différents scénarios. A Karnataka, les scénarios comparés portaient sur deux approches technologiques différentes en matière d'agriculture : l'une basée sur les semences génétiquement modifiées et une utilisation chimique continue, l'autre sur les semences locales

préservées, des technologies traditionnelles et des méthodes organiques. Les OGM n'ont donc pas été évalués et jugés isolément : ils ont été perçus et évalués comme faisant partie intégrante d'un système agricole plus vaste.

d) Dans une récente note d'information sur les cultures transgéniques et le Tiers Monde, l'*Overseas Development Institute* du Royaume-Uni a plaidé pour davantage de recherches afin de fournir des preuves tangibles et des informations fiables sur les risques et les bénéfices potentiels des cultures génétiquement modifiées pour l'hémisphère sud. Il est clair que les jurys de citoyens, les ateliers d'élaboration de scénario etc. constituent un moyen de remédier à ce manque d'information. Plus radicalement, ces méthodes peuvent aider à consolider les processus politiques démocratiques. Tout au moins, elles permettent d'aller au-delà de "l'écoute de la voix des pauvres" pour planifier, financer et agir réellement sur la base de la propre définition que les pauvres se font de la vie et du bien-être.

e) Une fois que les jurys de citoyens arrivent à une conclusion, il est indispensable que les individus et les circuits adéquats intercèdent entre le jury et ceux ayant le pouvoir de créer un changement. Les



## Réfléchir aux différentes options

cultures transgéniques repose sur la conviction que les populations rurales du Sud ont un droit démocratique et des connaissances suffisantes pour avoir un avis sur la question. Il faut espérer que les conclusions du jury encourageront davantage de débats publics sur les politiques qui ont trait à la pauvreté, l'alimentation et l'agriculture, et contribueront ainsi à une meilleure gouvernance démocratique.

ONG, les fédérations d'organisations paysannes et les organismes de consommateurs ont un rôle à jouer et peuvent utiliser les conclusions des jurys dans leurs campagnes et leurs actions de lobbying.

## Et pour finir

Les jurys de citoyens constituent une tentative novatrice pour inclure les pauvres et les exclus sociaux dans les processus d'élaboration de politiques. Faire valoir le point de vue des agriculteurs au sein des débats nationaux et mondiaux concernant le pour et le contre des

Pour davantage d'informations sur les jurys de citoyens, consultez le site [www.iied.org/sarls](http://www.iied.org/sarls). Vous pouvez aussi écrire à : Sustainable Agriculture and Rural Livelihoods Programme, IIED, 3 Endsleigh Street, London WC1H 0DD, Royaume-Uni, ou envoyer un email à : [sustag@iied.org](mailto:sustag@iied.org)

## Vers un accord plus équitable pour le commerce agricole ?

Les pays en développement ont beaucoup à gagner d'un commerce mondial dont les règles garantiraient un accès équitable aux marchés de leurs homologues plus fortunés. Malheureusement, si le commerce agricole est extrêmement important pour de nombreux pays en développement (où l'agriculture contribue à une proportion remarquable de l'économie nationale et des moyens de subsistance des populations), c'est aussi l'arène privilégiée des instincts protectionnistes des pays plus riches, ce qui se traduit par une foule de tarifs douaniers, de mesures de soutien intérieur et de subventions à l'exportation. Les récents coups portés à certains de ces mécanismes offrent des signes encourageants qui permettent de penser que le vent est peut-être en passe de tourner.

### **De bonnes nouvelles pour les producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest**

En avril 2004, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a statué qu'un certain nombre de subventions intérieures et à l'exportation octroyées par les Etats-Unis à leurs producteurs de coton étaient illégales aux termes de la réglementation de l'OMC. La plainte avait été déposée par le Brésil, cinquième Etat producteur de coton au monde, et représentait la première contestation d'une subvention agricole d'un pays plus riche par un pays en développement. Le Brésil arguait que les 12,4 milliards de dollars que les Etats-Unis ont distribué à leurs producteurs de coton entre 1999 et 2003 (une somme presque égale à la valeur totale de la production américaine

de coton !) portaient préjudice aux agriculteurs brésiliens en déprimant les cours mondiaux du coton et en donnant un avantage déloyal aux producteurs de coton américains. L'OMC a pris parti en faveur du Brésil, bien que les Etats-Unis aient déjà annoncé qu'ils allaient faire appel. Si cette décision n'a pas de conséquences pratiques immédiates tant que la procédure d'appel est ouverte, le message est limpide : les pays plus riches ne peuvent plus adopter, comme si de rien n'était, des politiques agricoles déloyales qui entravent les efforts de développement des pays plus pauvres.

C'est là une très bonne nouvelle pour les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et un fameux coup de pouce à "l'Initiative coton" de l'OMC, une initiative lancée l'an dernier par le Mali, le Tchad, le Bénin et le Burkina Faso. L'initiative demande l'élimination des subventions au coton et le dédommagement des pays producteurs de coton tant que les subventions demeurent en place.

### **Du sucre amer pour l'UE**

Le cas du coton pourrait aussi ouvrir la voie à d'autres plaintes des pays en développement affectés par les pratiques commerciales déloyales des pays plus riches. En août, le Brésil a remporté un autre cas historique, cette fois contre les subventions à l'exportation octroyées sur le sucre par l'UE. Au moment de l'impression du bulletin Haramata, l'OMC s'apprêtait à émettre son rapport définitif sur cette affaire, mais il était probable que l'UE décide de faire appel.

Ces dossiers pourraient bien venir renforcer le pouvoir de négo-

ciation des pays en développement (y compris les quatre mousquetaires de l'Initiative Coton) désireux de faire pression pour l'élimination des subventions agricoles durant le cycle de négociations commerciales en cours à l'OMC, ayant débuté en 2001 et devant se terminer au cours des années à venir (le "Cycle Doha"). A l'issue de l'effondrement des négociations commerciales à Cancun l'an dernier,<sup>1</sup> les Etats membres de l'OMC se sont entendus sur un "accord-cadre" en août. Le cadre définit des principes de base qui guideront les négociations au cours des prochains mois. Il renferme de bonnes nouvelles, telles que l'élimination des subventions à l'exportation sur les produits agricoles, mais (et c'est là un point crucial) sans spécifier de calendrier d'exécution ferme.

## Réduire et non découpler

Deux leçons fondamentales peuvent être tirées de ces affaires. Dans la première, le dossier du sucre montre comment les pays en développement, loin de constituer un bloc monolithique, peuvent avoir des intérêts commerciaux différents. Une partie des subventions illégales de l'UE sur le sucre concernait la réexportation de sucre produit par des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) aux termes d'un accord commercial préférentiel. Bien que le régime préférentiel à l'importation pour le sucre ACP n'ait pas été remis en question en tant que tel, le dossier n'était pas sans rappeler des épisodes de la "guerre des bananes", un conflit commercial de longue date qui, il y a quelques années, opposait les Etats-Unis et l'UE sur le traitement préférentiel octroyé par l'UE à certains pays en développement (les pays ACP) par rapport à d'autres.

Deuxièmement, le cas du coton soulève des questions quant à la légalité des subventions "découplées". Les subventions agricoles classiques octroyées par l'UE et les Etats-Unis sont liées aux niveaux de production (plus vous produisez, plus la subvention est élevée) ; ceci incite les agriculteurs à sur-produire et entraîne une distorsion des échanges internationaux. Au lieu de réduire le montant du soutien intérieur qu'ils accordent à leurs agriculteurs, dont le poids politique ne fait aucun doute, les Etats-Unis et l'UE réforment leurs politiques agricoles en "découplant" les subventions des niveaux de production et en soutenant que cette démarche est permise aux termes des règles de l'OMC. Pourtant, comme le remarque un article du magazine *The Economist*,<sup>2</sup> certaines des subventions américaines sur le coton mises en cause par le Brésil étaient bien "découplées", c.à.d. que les versements étaient basés sur la taille de la parcelle ou sur d'autres critères et non plus sur la production réelle. Tout cela suggère que le test de "découplage" de l'OMC est des plus exigeants. Lorsque les décisions de l'OMC seront mises intégralement à la disposition du public, les décideurs de l'UE comme ceux des Etats-Unis devront certainement les éprouver avec la plus grande attention.

*Pour plus d'informations, consultez [www.wto.org](http://www.wto.org)*

1. Voir Haramata No. 44, septembre 2003, "Impasse des négociations de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun", p. 3.

2. "Unpicking cotton subsidies", *The Economist*, 30 avril 2004.

## Quel avenir pour le paysan sénégalais ?

Depuis le 25 mai 2004, le Sénégal a mis en place une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale pour donner un nouveau élan à l'agriculture. C'est une innovation majeure parce que pour la première fois, le gouvernement décide de soumettre aux représentants du peuple un projet de réforme du secteur agricole. Mais la loi suscite beaucoup d'interrogations.

### Deux visions de l'agriculture juxtaposées

Le but principal de la réforme est la modernisation de l'agriculture. Aux termes de la loi, les exploitations agricoles familiales, ainsi qu'industrielles et commerciales doivent adopter des formes de production modernes pour être plus compétitives. Tout en insistant sur la nécessaire transformation de l'agriculture familiale, le gouvernement veut aussi créer un environnement « *attractif et incitatif* » pour favoriser l'émergence d'un « *entreprenariat agricole et rural* ». Cependant, la démarche des autorités sénégalaises présente une certaine ambiguïté.

La loi juxtapose deux visions de l'agriculture, une de type familial et l'autre de type industriel et commercial, sans pourtant affirmer d'une manière expresse laquelle est à privilégier. Mais ce qui apparaît en filigrane et aussi dans l'exposé des motifs est que la loi considère l'agriculture familiale comme obsolète et semble

vouloir accorder la priorité à l'agro-business. L'idée de promouvoir une agriculture commerciale au détriment de l'agriculture familiale apparaissait clairement dans la première version qu'une concertation avec le CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux) a permis de remanier (voir Encadré 3). De l'avis de Mr Ndigou Fall, président du ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest) (voir Encadré 1), les nombreuses concertations avec les producteurs ruraux n'ont pas empêché le gouvernement de relativiser l'agriculture familiale même si d'une manière ironique la loi parle de « *promotion de l'exploitation agricole familiale* ».

Pour ou contre l'agriculture familiale, on peut quand même lui reconnaître une importance. Elle est le principal générateur d'activités et de revenus en milieu rural. De surcroît, considérer les mutations importantes qu'un tel mode de production est en train de subir en Afrique de l'Ouest. Malgré le manque de soutien des pouvoirs publics, le sous-secteur des cultures vivrières détenu par les petites exploitations « *sort progressivement de son statut d'agriculture de subsistance pour alimenter l'économie marchande régionale* ». <sup>1</sup>

En termes de productivité, des études récentes effectuées au Sénégal dans les Niaye<sup>2</sup> permettent de relativiser l'idée selon laquelle les grandes exploitations agricoles sont largement plus



productives. D'après l'étude, « *les exploitations familiales obtiennent pour toutes les spéculations un niveau de performance économique plus élevé que les entreprises agricoles* ». Ainsi la faiblesse de la taille des exploitations peut constituer un atout économique.

L'agriculture familiale doit être soutenue davantage. La faiblesse des moyens et les nombreuses calamités naturelles n'ont pas dissuadé le paysan sénégalais d'investir. C'est pourquoi on s'interrogerait d'ailleurs sur le sens de l'« *investissement privé* » pour lequel la loi veut aménager un « *environnement propice* ». Les efforts physiques et financiers que le paysan a toujours fournis pour la mise en valeur de ses terres ne constituent-ils pas un investissement (voir Encadré 2) ?

## Une nouveauté pour les éleveurs

La loi d'orientation a le mérite de reconnaître désormais l'activité pastorale comme constituant un mode effectif de mise en valeur de la terre. Elle comble ainsi le vide juridique qui a marqué la loi sur le domaine national pour ne pas avoir donné les contours de la notion de mise en valeur. C'est un premier pas vers la reconsidération des droits des communautés pastorales. Mais on pourrait quand même encore se poser des questions par rapport à l'avenir du pastoralisme : comment sera définie la mise en valeur ? Quelles sont les dispositions prises pour rendre harmonieuse la cohabitation entre pasteurs et grands exploitants agricoles ?

## Une impasse sur la réforme foncière

La question la plus délicate dans la loi est la dimension foncière, dont la réforme est reportée à une date ultérieure. Comme le souligne Philippe Lavigne Delville (voir Encadré 3), une des incertitudes majeures de la loi est le volet foncier. Peut-on concevoir une réforme agricole sans définir le régime foncier approprié ? Si le but de la

### Encadré 1. Les paysans sont relégués au second plan !

Les organisations de producteurs ont bien accueilli l'idée d'une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale.

Notre seul regret est que cette loi privilégie l'agriculture d'exportation et l'agro-business. Le point de vue des organisations de producteurs n'a pas été totalement pris en compte. La position du mouvement paysan est qu'il faut reconnaître l'importance de l'agriculture familiale vitale pour le paysan en même temps qu'elle permet d'alimenter le marché intérieur et extérieur malgré ses difficultés incessantes. Cette forme d'exploitation doit être revalorisée et soutenue.

Pour nous, le débat doit continuer surtout pour éviter que la future réforme foncière ne désavantage pas les petits producteurs. Une campagne de sensibilisation et d'information sur la situation foncière est en train d'être menée par notre mouvement à l'échelle nationale afin que les éléments positifs de la loi sur le domaine national servent de base à la future réforme foncière. La réforme doit être menée de manière intelligente et progressive compte tenu de ses enjeux.

*Pour plus d'informations, contactez Mr Ndigou Fall, Président du ROPPA, BP A269 Thiès Sénégal.  
Tél : +221 951 12 37. Email : fongs@sentoo.sn*

## Encadré 2. Les agriculteurs investissent dans leurs exploitations

Des études réalisées par Drylands Research et ses partenaires révèlent que les agriculteurs investissent dans leurs exploitations, même sans l'aide du gouvernement : construction de bâtiments agricoles ; amélioration de la fertilité et des qualités structurelles des sols ; introduction de nouvelles techniques comme la traction animale, l'achat de fourrage pour l'embouche et le recours aux médicaments et services vétérinaires. De tels investissements pouvant être réalisés petit à petit et au fil de nombreuses années, ils ne sont pas facilement quantifiables, car la valeur monétaire varie.

Des statistiques officielles du gouvernement soutiennent également ce constat. Ainsi, des données officielles recueillies au Sénégal dans le cadre du Programme Agricole (1960-80) montrent que durant les six dernières années du PA, les agriculteurs ont beaucoup investi dans le bétail : dans la région de Diourbel, le nombre de bovins destinés à l'embouche était passé de 350 à 10 000, et de 1 500 à 31 500 pour les moutons ! Le niveau de ces investissements avait augmenté encore davantage sous la Nouvelle Politique Agricole, lorsque les subventions gouvernementales à l'agriculture furent considérablement réduites : entre 1960 et 1998, dans

la région de Diourbel, le nombre de petits ruminants fut multiplié par quatre et celui des bovins par deux, alors que le nombre de hectares disponibles par unité de bétail tropical (UBT) baissait de 75 %. Cette hausse allait de pair avec un commerce croissant de l'alimentation animale et fournissait davantage de matière organique pour fertiliser les champs.

Cette importante transition vers l'élevage était soutenue par des prix élevés de la viande durant toute cette période. Cela prouve que, lorsqu'ils y sont incités, les agriculteurs investissent leurs propres ressources dans des entreprises agricoles profitables. Au cours des dernières années, là où les conditions physiques le permettaient, des cultures de valeur plus élevée (hibiscus, arbres fruitiers) ont été adoptées à grande échelle. En revanche, l'investissement dans la culture de base traditionnelle, le millet, a continué à traîner derrière d'autres secteurs en raison de la politique gouvernementale favorisant le riz d'importation. Cela a empêché les agriculteurs sénégalais de réagir face à la dépression des prix de l'arachide en se consacrant aux cultures domestiques de base, comme les Nigériens ont pu le faire avec beaucoup de succès.

*Michael Mortimore, Drylands Research, 17 Market Square, Crewkerne, Somerset TA18 7LG, UK. Site web : [www.drylandsresearch.org.uk](http://www.drylandsresearch.org.uk)*

réforme agricole est d'inciter les « agro-business » potentiels à investir en milieu rural, une telle politique ne peut prospérer sans la définition du statut de la terre. Une ambiguïté apparaît cependant sur les grandes orientations que doit suivre la future réforme foncière telles que définies par la loi d'orientation. Elle devra s'atteler à protéger les droits des exploitations familiales et les compétences foncières des communautés rurales tout en favorisant l'utilisation de la terre en tant que garantie pour l'obtention du crédit. Comment pourra-t-on alors concilier la logique communautaire de gestion des terres et la logique commerciale ? Tout ce qu'on peut percevoir pour le moment est que l'avenir des

droits des exploitations familiales présente des incertitudes. Quel sera le sort des droits fonciers coutumiers dans la prochaine réforme foncière ?

## La réflexion doit continuer

L'option de donner une valeur législative à une réforme agricole doit être encouragée. Mais est-ce que le gouvernement sénégalais aura les moyens de supporter le coût, en plus des risques potentiels de conflits entre les différentes logiques (petits exploitants et exploitations industrielles, gestion foncière traditionnelle et gestion commerciale) ? Comme la réforme est déjà lancée, il faut souhaiter que le débat continue pour que la future loi foncière soit équitable.

*Dossier réalisé par Oumar SYLLA, stagiaire à l'IIED. Nous remercions Samba Mbaye, président de l'Union des Groupements des Paysans de Mekhé, Sénégal, pour sa contribution.*

*Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter ROPPA s/c FONGS, BP A269, Thiès, Sénégal, tél : +221 951 1237. Ou : CNCR, 8 Bld de l'Est, Point E, Dakar, Sénégal, tél : +221 825 56 65. Site web : [www.cncr.org](http://www.cncr.org)*

1. Soulé, B.G. (2003). Le rôle de l'Agriculture dans la compétitivité ouest africaine, OCDE/Club du Sahel.
2. Oussouby Touré, Sidy Mohamed Seck. La cohabitation entre les exploitations paysannes familiales et les entreprises agricoles dans la zone des Niayas au Sénégal, IIED/Programme Sahel (à paraître).
3. Adama Faye, Abdou Fall et Djibril Coulibaly (2000). 'Région de Diourbel, évolution de la production agricole', Drylands Research Working paper 16, Drylands Research, Crewkerne England (voir [www.drylandsresearch.org.uk](http://www.drylandsresearch.org.uk)).

### Encadré 3. Une réforme inachevée...

La première version de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale présentait une vision totalement orientée sur l'appui à l'agriculture commerciale, mettant en place une Agence Nationale chargée de mobiliser les terres disponibles pour les céder en bail aux entrepreneurs. Une telle vision technocrate balayait d'un revers de main les prérogatives foncières des communautés rurales, sans parler des multiples bonnes raisons de douter du potentiel de l'agro-business.

Les remous ont amené dans un second temps le gouvernement à supprimer toute mention du foncier dans l'avant-projet de loi. Ce qui était une autre impasse : comment faire une loi d'orientation agricole sans orientation claire sur le type d'exploitation à privilégier, et donc sans parler de foncier ?

Dans l'intervalle, le processus de concertation des ruraux mené par le CNCR a abouti à un ensemble de propositions construites et pertinentes. Ces propositions semblent avoir été bien reçues par le gouvernement. Mais cela ne suffit pas à faire une loi, ni même des orientations claires en termes de politique foncière. La solution actuelle, consistant à mettre un article affirmant le soutien à l'agriculture familiale et renvoyant à une loi d'orientation foncière à élaborer rapidement, peut donc être une démarche cohérente si elle témoigne réellement d'un accord de principe sur les orientations proposées par le CNCR.

*Pour des informations complémentaires, contactez Mr Philippe Lavigne Delville, GRET. Email : [lavigne@gret.org](mailto:lavigne@gret.org)*

## L'école du civisme

Ces dernières années, plusieurs pays d'Afrique ont édicté des réformes qui, sur le papier, devraient permettre une plus grande participation de leurs citoyens à la prise de décision. La décentralisation en est l'exemple le plus notable. Elle implique le transfert de pouvoirs et de responsabilités de l'Etat central aux autorités locales. Au-delà du souhait de rapprocher l'administration de ses électeurs, cette délégation de pouvoir vise à promouvoir un développement local amélioré et plus efficace en permettant à la population locale de participer à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Toutefois, une telle participation ne peut être efficace que si tous les groupes sont impliqués dans le processus de prise de décision et sont en mesure d'appeler les élus locaux à rendre compte de leurs actions.

L'expérience a prouvé que, bien souvent, ce n'est pas le cas. Une fois élus, les agents gouvernementaux au niveau central comme local peuvent être tentés de soustraire leurs actions à l'examen du public. En outre, certains groupes vulnérables sont exclus de la sphère de prise de décision. Ces groupes comprennent les femmes, les jeunes et certaines catégories socio-professionnelles telles que les pasteurs, et de façon plus générale les segments plus pauvres de la société. Ainsi, les femmes sont-elles très

mal représentées dans les conseils ruraux et municipaux (moins de 5 % au Sénégal), alors que les éleveurs des zones agro-pastorales sont aussi sous-représentés au sein des organes de gestion du gouvernement local en raison de leur manque de pouvoir politique. Les besoins de ces groupes ne peuvent être pris en compte correctement que s'ils peuvent se faire entendre sur ces questions ; et leur participation ne peut avoir de sens que si leurs aptitudes en matière de négociation et de plaidoyer sont renforcées.

Un projet en cours d'une ONG malienne, Eveil, constitue un pas dans la bonne direction. Impliquée depuis fort longtemps dans des programmes d'alphabétisation des adultes, Eveil élabore une approche pédagogique novatrice appelée "alphabétisation conscientisante". Cette approche s'inspire des travaux du pédagogue brésilien Paulo Freire, dont les méthodes ont été communément appliquées en Amérique latine dans les années 1970 et 1980. L'approche associe un programme élémentaire d'alphabétisation des adultes avec un cycle d'éducation civique, en abordant des sujets tels que la gouvernance démocratique, la Constitution nationale, le fonctionnement des institutions gouvernementales et des autorités locales et les options de résolution des conflits. Au lieu "d'imposer" des informations prédéfinies, l'alphabétisation conscientisante vise à promouvoir un dialogue et une réflexion

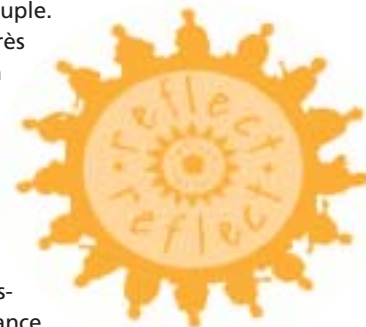
entre les participants. Les outils utilisés à cette fin s'inspirent d'un vaste creuset d'approches déjà bien établies, en particulier les méthodes ARP. Autre point très important : les modules de formation utilisés par Eveil sont rédigés dans la langue locale, le fulfulde, ce qui permet la pleine participation de ceux qui ne parlent pas la langue officielle (le français).

À l'autre bout du continent africain, dans le district de Ngorongoro (Tanzanie), DANIDA travaille dans une optique semblable. Un projet achevé l'an dernier a mis au point l'approche REFLECT, un processus d'apprentissage participatif lancé par ActionAid qui conjugue l'alphabétisation des adultes et le progrès social. Cette approche encourage les participants à remettre en question et à réfléchir sur leur environnement socio-économique, culturel et politique, en leur permettant d'analyser leurs réalités sociales et de s'entretenir librement sur des questions très sensibles. Par conséquent, outre l'amélioration de leurs aptitudes de lecture et d'écriture, les participants finissent par mieux savoir exprimer leurs points de vue et leurs besoins auprès de personnes de l'extérieur. Ce point est particulièrement apprécié à Ngorongoro, théâtre d'évictions massives d'éleveurs maasaïs hors des parcs nationaux. De fait, plusieurs participants au stage de formation estimaient que les évictions auraient été moins probables si leurs chefs avaient su lire et mieux s'exprimer. Ils étaient aussi convaincus que la plus grande alphabétisation des communautés fait qu'il est plus difficile pour les élus locaux de manipuler les sit-

uations et de trahir leur propre peuple.

Ces approches novatrices sont très prometteuses. Elles vont au-delà de l'accent classique généralement placé sur l'apprentissage de la lecture et du calcul pour promouvoir la capacité du citoyen à raisonner de lui-même sur des questions touchant directement ses modes de subsistance, et elles augmentent l'assurance du citoyen qui se sent mieux capable d'exprimer son point de vue et ses besoins. Ce sont là des atouts inestimables pour le succès d'une gouvernance démocratique. Le défi à relever est de concevoir des outils et des critères afin de surveiller l'impact réel de ces approches, non seulement en termes de renforcement des capacités et de l'assurance des intéressés mais aussi en ce qui concerne les effets de ces améliorations sur la qualité de la participation publique aux processus de prise de décision.

*Pour en savoir plus sur les programmes d'Eveil, veuillez contacter Boubacar Ba à [eveil@afribone.net.ml](mailto:eveil@afribone.net.ml). Pour un complément d'information sur le programme de DANIDA, veuillez contacter Samuel Ole Saiguran à l'adresse suivante : [samuel.ereito@habari.co.tz](mailto:samuel.ereito@habari.co.tz)*



## Toute la lumière sur les transferts d'armes

Pistolets, mitrailleuses, mines anti-personnel et autres armes légères et de petit calibre tuent plus de personnes en Afrique aujourd'hui que toute autre forme d'armement. Et pourtant, il n'existe aucun accord mondial ni aucune convention entre gouvernements en vue de mettre un terme à la propagation de ces armes. Dans **"Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au 21ème siècle"**, le Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Annan reconnaît que la maîtrise efficace de la prolifération *"est rendue beaucoup plus difficile qu'elle ne devrait l'être en raison de la conduite irresponsable de certains Etats, du manque de moyens de certains autres et du secret qui entoure souvent le commerce des armes."* Au cœur du problème réside le fait que s'il existe bien des accords internationaux visant à rendre les échanges d'armes plus transparents, rares sont ceux qui exigent expressément des Etats qu'ils fournissent des informations sur le transfert des armes légères et de petit calibre.

Heureusement la situation évolue dans le bon sens et un nombre croissant de gouvernements d'Afrique s'allient pour s'attaquer au problème. De récentes déclarations prônant une plus grande transparence dans les

échanges d'armes légères et de petit calibre ainsi que le besoin d'établir un registre central et une base de données des réserves, des fournisseurs et des expéditeurs existants<sup>1</sup> ont reçu l'aval du Programme d'Action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects en juillet 2001. Plus récemment, 10 Etats africains ont convenu de participer à la mise en œuvre du **Programme SATCRA (Régime de transparence et de contrôle des armes légères)**.<sup>2</sup>

SATCRA, mis en œuvre par le Centre régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) et financé par les gouvernements finlandais et suédois, a vu le jour en octobre 2003 pour aider les pays participants à la réalisation de deux objectifs premiers : mettre en œuvre des mesures de prévention du trafic illégal d'armes et recueillir, documenter et échanger des informations sur les flux d'armes de petit calibre dans leurs pays. Mais c'est là plus facile à dire qu'à faire, notamment du fait qu'il a été demandé aux pays d'échanger des renseignements sur un sujet extrêmement sensible qui a des impli-



© AU/IBAR

Les armes légères sont courantes

cations directes pour la sécurité de l'Etat. L'établissement d'un sentiment de confiance dans la poursuite d'un objectif commun est donc une condition préalable essentielle à la réussite de ce projet.

Lors d'un atelier régional qui s'est tenu à Bamako (Mali) en juillet 2004, des progrès remarquables ont été accomplis dans ce sens, les organisations participantes s'accordant sur une définition de ce qui constitue la "transparence" et sur le type d'informations qu'elles ont besoin d'échanger pour y parvenir. Ceci comprend des renseignements sur le nombre et le type d'armes qu'elles importent, exportent, fabriquent, le nombre d'armes qu'elles ont en réserve dans leurs arsenaux militaires et si elles sont en bon état de marche. Elles se sont aussi mises d'accord sur la manière dont ces informations pourraient être transmises en toute sécurité et stockées dans une banque de données et sur un registre d'armement devant être gérés par le Centre régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique.

L'échange d'informations sur les flux d'armes afin de réduire le trafic illicite n'est qu'un aspect de la solution. Les gouvernements ont besoin d'aide pour mettre en place des mesures telles qu'un système plus strict de délivrance de permis d'arme, faire respecter le marquage des armes fabriquées localement de façon à ce qu'elles puissent être traçables et surveiller ceux qui fabriquent et distribuent des armes. Mais, en fin de compte, les gouvernements doivent avoir la volonté politique de réduire les flux et la fabrication d'armes dans leur pays et être convaincus que, ce faisant, ils

ne compromettent pas leur propre sécurité et leurs propres capacités de défense. Moins il y a d'armes à circuler dans un pays, moins il y a de risque de conflit et de perte de vies humaines.

*Vous pouvez obtenir un complément d'information sur le projet en écrivant à l'adresse suivante : Centre régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique, B.P. 2705, Lomé, Togo. Tél : +228 253 5000. Email : mail@unrec.org. Site Web : www.unrec.org. Le lecteur trouvera aussi un complément d'information sur le thème des armes légères et de petit calibre en tapant [www.smallarmsnet.org](http://www.smallarmsnet.org)*



1. La Déclaration de Bamako (2000) sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre ; la Déclaration de Nairobi (2000) convenue lors de la Conférence ministérielle de la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique ; la Communauté économique des Etats centre-africains réunis à N'Djamena (Tchad) du 25 au 27 octobre 1999.
2. Les pays participants sont l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Cameroun, Djibouti, le Gabon, le Kenya, le Mali, le Mozambique, le Nigeria et le Togo.

## Negotiating property in Africa

Kristine Juul et Christian Lund (eds), Heinemann, Portsmouth, 2002. Site Web : [www.heinemann.org](http://www.heinemann.org)

Comment les agriculteurs africains font-ils valoir leurs prétentions sur des terres et comment peuvent-ils les garantir ? La réalité va plus vite que les politiques ; alors que les décideurs tergiversent sur les différentes options de réformes foncières et tandis que les agents du gouvernement traînent des pieds pour mettre en œuvre les politiques existantes, les paysans ont recours à toutes sortes de manœuvres pour changer, contester ou consolider leurs droits fonciers.

C'est là la notion clé explorée par cet ouvrage qui s'inspire des conclusions d'un atelier ayant rassemblé des chercheurs éminents représentatifs de toute une gamme de disciplines et de formations. Les contributions sont basées sur des travaux de terrain dans une multitude de pays et de contextes africains – qu'il s'agisse des régions pastorales du Niger ou des zones périurbaines du Ghana en passant par les terres communales de l'après-apartheid en Afrique du Sud.

L'ouvrage place le régime foncier au cœur des relations sociales africaines, en montrant comment des droits fonciers multiples, superposés et concurrents sont intrinsèquement liés à des processus de recherche de loyer, de politisation et de formation de classe. A lire absolument pour tout chercheur désireux de comprendre les relations foncières en Afrique.



## Law and Poverty – The Legal System and Poverty Reduction

Lucy Williams, Asbjorn Kjonstad et Peter Robson (eds), Zed Books, Londres et New York, 2003. Site Web : [www.zed-books.co.uk](http://www.zed-books.co.uk)

La loi joue un rôle important dans la création, la perpétuation ou la réduction de la pauvreté, tant à l'échelle mondiale que nationale. D'un côté, les règles juridiques reflètent les intérêts des groupes plus riches et plus puissants et, à ce titre, elles risquent d'exacerber les déséquilibres en termes de pouvoir et de revenu. Ainsi par exemple, la protection internationale des droits de propriété intellectuelle des sociétés pharmaceutiques a longtemps été maintenue pour empêcher l'accès aux médicaments par les populations pauvres des pays en développement. D'un autre côté, la loi peut aussi fournir des outils propices à la réduction de la pauvreté en établissant des droits juridiques en faveur des groupes marginalisés aussi bien à l'échelle internationale (par ex. les traités internationaux sur les droits humains) qu'au niveau national (Constitution, législation). Bien que ces droits soient souvent contrecarrés par des problèmes de mise en application, ils créent des atouts et des acquis dont les communautés plus pauvres peuvent se prévaloir dans leurs stratégies de subsistance. En outre, au niveau international, des règles plus équitables sur le commerce mondial



appuieraient les efforts de développement de nombreux pays en développement, de façon sans doute plus efficace que l'aide au développement telle qu'elle existe actuellement (voir plus haut, p. 14).

C'est ce dont traite ce livre. Il comprend de nombreuses contributions émanant de pays développés et en développement sur une vaste gamme de sujets : de la sécurité sociale au droit au développement tel qu'il est reconnu à l'échelle internationale, des travailleurs migrants à l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes, du travail des enfants aux droits des enfants d'estimer en justice comme outil de réduction de la pauvreté, etc. Bien que l'ouvrage soit avant tout rédigé par des juristes, il évite de se laisser happer par des points de droit et il explore les interactions entre les règles juridiques et le changement social. Il en résulte un ouvrage facile à lire qui fait un peu de lumière sur un sujet de recherche fascinant qui reste encore mal exploré.

## The Karamoja Conflict. Origins, Impact and Solutions

Michael Ochieng Odhiambo, Oxfam, 2003

Incurie gouvernementale, élites locales intéressées et n'ayant de comptes à rendre à personne, prolifération des armes illicites, pauvreté, ineptie des institutions modernes à faire respecter l'ordre public, effondrement des institutions et de l'autorité traditionnelle, absence d'un gouvernement efficace, tels sont les ingrédients du cocktail détonant qui alimente le conflit et l'insécurité au Karamoja dans le nord-est de l'Ouganda. Même si, pour beaucoup d'outsiders, notamment les agents du gouvernement et les communautés agricoles voisines, les coupables ne sont autres que les Karimojong, avec leur culture guerrière et rétrograde et leur passion pour leur cheptel, symbole de richesse et de prestige. Pourtant, comme le démontre très adroitement Odhiambo dans cet ouvrage, le simple fait de pointer un doigt accusateur ou d'ignorer l'histoire et les causes profondes du conflit sont à eux seuls des facteurs qui contribuent aujourd'hui à envenimer le conflit du Karamoja.

Documenté pour Oxfam UK/I, le livre débute par une très bonne analyse des enjeux conceptuels qui sous-tendent les notions de conflit et d'insécurité au Karamoja et l'impor-



Unité de défense Karimojong

© Panos Pictures, Crispin Hugues

# RESSOURCES

tance critique que revêt l'approche de ses enjeux dans une optique multipartite au niveau local, national et mondial. A ce titre, Odhiambo nous rappelle qu'il est dangereux de supposer qu'il existe un consensus quelconque entre les acteurs, ne serait-ce que sur le besoin d'analyser ou de résoudre le conflit, et encore moins les raisons de son existence. Il reconnaît que si la plupart des résidents du Karamoja aimeraient voir la situation s'améliorer, il est tout aussi vrai qu'il existe un certain nombre d'individus et de groupes à l'intérieur comme à l'extérieur du Karamoja dont les intérêts s'accommodent fort bien d'un conflit dans la région. Et ces groupes ne sont nullement une entité minoritaire constituée de quelques bandits ou hors-la-loi, mais bien des alliances puissantes basées sur des loyautés de clan complexes, souvent intrinsèquement liées à des considérations politiciennes et muées par des intérêts économiques gigantesques.

Les principales sections de l'ouvrage donnent une analyse incisive et très pénétrante des causes du conflit et de l'insécurité au Karamoja d'un point de vue historique et multidisciplinaire. En gros, Odhiambo soutient que les racines du problème résident dans l'isolement social, politique, économique et culturel de la région par l'administration britannique à l'époque coloniale, et qu'une succession de gouvernements indépendants n'a jamais réussi à rectifier comme il se doit. Bien au contraire, nombre de leurs politiques n'ont servi qu'à aggraver la marginalisation et l'appauvrissement des Karimojong, alors qu'une longue période d'insécurité nationale à l'issue de l'effondrement du régime d'Idi

Amin et la succession de guerres civiles chez ses voisins, le Soudan et l'Éthiopie, leur a donné l'occasion de se munir d'armes modernes. Des gouvernements successifs ont systématiquement perçu et traité les Karimojong comme un peuple attardé, des citoyens de deuxième classe dont le mode de vie agropastoral basé sur une agriculture pluviale et sur le mouvement saisonnier du bétail en quête de pâturages et d'eau n'avait aucune place dans la nation moderne qu'ils entendaient construire.

Le refus d'admettre le caractère approprié du pastoralisme pour les conditions environnementales du Karamoja et de reconnaître la contribution significative qu'il apporte aux économies locale et nationale a forcé plusieurs gouvernements successifs à appliquer des politiques inadaptées qui ont fait plus de mal que de bien aux moyens de subsistance des populations locales. Face à une telle discrimination, les Karimojong se sont débrouillés seuls, ce qui, du fait des niveaux croissants de pauvreté, a multiplié la pratique de raids sur le bétail et ainsi renforcé non seulement l'image qu'ils projetaient d'un peuple violent mais aussi les niveaux d'insécurité à l'intérieur comme à l'extérieur du Karamoja. Et c'est



ainsi que s'est créé un véritable cercle vicieux conforté par une foule d'autres facteurs, y compris l'absence quasi-totale d'un système efficace d'autorités locales capables d'assurer des services de base, l'inaptitude des tribunaux et de la police à faire respecter l'ordre public dans la région et l'échec des institutions coutumières trop occupées à gérer la vie publique.

Le livre se termine sur une série de recommandations qui met en lumière le besoin de se pencher sur la situation complexe qui règne dans le Karamoja d'une façon judicieuse et progressive, aux termes de laquelle la population locale aura la possibilité de jouer un rôle central dans l'identification de solutions et en faisant en sorte que ces solutions reçoivent toute l'attention qu'elles méritent. Transcender les enjeux locaux pour s'attaquer aux défis nationaux et mondiaux, notamment le trafic d'armes et adopter une approche à tous les niveaux qui sache impliquer toutes les parties prenantes font aussi partie des aspects

indissociables d'une quête de paix durable au Karamoja.

Odhiambo a réussi à écrire un livre facilement accessible sur un sujet extrêmement complexe. Sa brièveté et le recours fréquent à des témoignages de gens ordinaires vivant et travaillant au Karamoja pour illustrer les questions soulevées confère au livre une dimension humaine très appréciée face au sort des Karimojong. Cet ouvrage est un excellent point de départ pour quiconque souhaite mieux comprendre la situation dans le district de Karamoja.

*Michael Ochieng Odhiambo est Directeur exécutif du Resource Conflict Institute basé au Kenya. Vous pouvez le contacter en écrivant à RECONCILE, PO Box 7150, Nakuru, Kenya. Email : info@reconcile-ka.org. Consultez le site web : www.reconcile-ka.org*

*Le lecteur pourra se procurer des exemplaires du livre auprès d'Oxfam.*



## HARAMATA

est publié par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)  
3 Endsleigh Street,  
Londres WC1H 0DD, R.U.  
Tél : +44 207 388 2117 Fax : +44 207 388 2826  
Email : drylands@iied.org www.iied.org

**Comité éditorial :** Ced Hesse, Bara Guèye, Marie Jaeky, Lorenzo Cotula, Nicole Kenton, Christèle Riou, Su Fei Tan

**Traduction :** Tradwise Plus Ltd.  
**Production :** Eileen Higgins  
(email : eileen@eh-design.co.uk)  
**Impression :** Russell Press, Nottingham

*Haramata* est reconnaissant du soutien financier des Ministères danois et norvégien des affaires étrangères.



ISSN 0964-6973

IIED est une association à but non lucratif,  
N° d'enregistrement 800066



# Zoom sur les nouveaux Dossiers

**De la colonisation du vide à la consultation sur le plein – Réglementation de l'exploitation d'une zone pastorale à Samorogouan, Burkina Faso (Joost Nelen, Nata Traoré, Moumouni Ouattara) Dossier 129**

Les ressources naturelles du Sahel sont-elles menacées ? On redoute de plus en plus que les pratiques actuelles de gestion, les conflits et la concurrence ne compromettent l'avenir des ressources naturelles. Mais cette étude de cas montre comment la prise de conscience des pressions exercées sur les pâturages et les terres arables et la multiplication des conflits entre différents groupes d'utilisateurs ont poussé les acteurs locaux à prendre des mesures afin de réglementer l'accès aux ressources et leur utilisation.

**Mythes et réalités de la gouvernance locale – L'expérience de la commune rurale de Sanankoroba, Mali (Moussa Djiré)**

**Dossier 130**

Comment la décentralisation affecte-t-elle la vie des gens ? Qu'a-t-elle réussi et qu'est-ce qu'elle n'a pas su fournir ? Qui joue quel rôle dans le processus ? Ce sont là certaines des questions auxquelles ce dossier cherche à répondre en examinant ce qui s'est passé dans la commune rurale de Sanankoroba au Mali, où la situation reflète certaines des préoccupations majeures en matière de décentralisation.

**Evolution et impacts de l'écotourisme de type communautaire dans le nord de la Tanzanie (Fred Nelson)**

**Dossier 131**

L'écotourisme communautaire peut-il contribuer à la fois à la conservation et au développement rural dans le nord de la Tanzanie ? Ce dossier examine des thèmes qui sont pertinents non seulement pour le développement et la conservation mais aussi pour la gouvernance des ressources naturelles et des moyens de subsistance ruraux en Afrique de l'Est. Un nombre croissant de communautés rurales en Tanzanie du Nord signent des accords avec des sociétés privées leur permettant de monter des entreprises d'écotourisme sur leurs terres. Ces accords offrent de nouveaux débouchés économiques importants. Mais l'aptitude de la population locale à en bénéficier peut être compromise. Les luttes et les conflits qui surviennent illustrent certains des défis de gouvernance fondamentaux posés à la gestion des ressources naturelles et à l'écotourisme en Tanzanie.

**Migrations internationales et droits fonciers locaux en Afrique de l'Ouest (Lorenzo Cotula et Camilla Toulmin, eds.)**

**Dossier 132**

Les migrants sont importants pour le développement et la réduction de la pauvreté dans leur pays natal. Dans bon nombre de pays, les niveaux de remise de fonds émanant des nationaux qui vivent à l'étranger dépasse l'aide au développement et l'investissement direct étranger. Cette étude explore les interactions entre les remises de fonds internationales et l'accès au foncier dans le pays d'origine, en mettant l'accent sur l'Afrique de l'Ouest, et plus précisément le Ghana et le Sénégal.

Des exemplaires des Dossiers publiés par le Programme Zones Arides de l'IIED sont disponibles à : [www.iiied.org/drylands](http://www.iiied.org/drylands). Vous pouvez aussi nous écrire à : [Drylands, 3 Endsleigh Street, Londres, WC1H 0DD, R.U.](mailto:Drylands, 3 Endsleigh Street, Londres, WC1H 0DD, R.U.) ou par email à : [drylands@iiied.org](mailto:drylands@iiied.org)